

Code de déontologie

Randstad Digital France



Code de déontologie.

acteur de référence du conseil et de l'ingénierie en hautes technologies, RANDSTAD DIGITAL FRANCE est une société responsable et engagée sur le plan sociétal et environnemental.

Partenaire de confiance, nous aidons nos clients à façonner leur avenir grâce à la mise en œuvre de solutions technologiques innovantes, partout dans le monde.

Les valeurs de RANDSTAD DIGITAL FRANCE - Entrepreneurship (l'esprit d'entreprise), Trust (confiance) et Team Spirit (l'esprit d'équipe) – nous inspirent au quotidien et nous guident dans nos décisions.

→entrepreneurship (l'esprit d'entreprise) : nous faisons preuve d'ouverture d'esprit, de proactivité, d'innovation, de créativité, de flexibilité, d'agilité. Notre conviction: la solution existe et nous allons la trouver !

→trust (confiance) : nous accordons toute notre attention à nos interlocuteurs. Nous sommes engagés auprès de nos clients et de nos talents et nous faisons preuve d'intégrité et de transparence.

→team Spirit (l'esprit d'équipe) : dans le monde entier, nos équipes sont mobilisées, s'entraident et travaillent, ensemble, au service de nos clients. Nous célébrons les succès de nos collaborateurs, nous leur apportons un feedback constructif, nous tenons nos engagements à leur égard et nous les accompagnons chaque jour avec la même passion. Nous encourageons la diversité et nos équipes multiculturelles font notre force.

Ces valeurs, fortes et différenciantes, sont essentielles pour construire des relations durables avec nos interlocuteurs.

en tant que filiale du groupe Randstad, notre code de déontologie s'articule autour de ses 5 valeurs fondamentales. Celles-ci sont en parfaite adéquation avec l'esprit d'entreprise et les valeurs de RANDSTAD DIGITAL FRANCE:

- connaître,
- servir,
- faire confiance,
- promouvoir les intérêts de chacun,
- rechercher la perfection.

Le code de déontologie comporte 16 principes répondant aux trois axes de la responsabilité sociale et environnementale ("RSE"). Ces principes s'inscrivent bien entendu dans le respect des lois et réglementations nationales qui encadrent nos activités et des procédures établies par RANDSTAD DIGITAL FRANCE.

Avec son code de déontologie, RANDSTAD DIGITAL FRANCE réaffirme sa volonté de développer les compétences des femmes et des hommes qui y exercent leurs talents, tout en respectant leurs différences.

préambule.

En tant qu'acteur majeur du secteur de l'ingénierie en hautes technologies, RANDSTAD DIGITAL FRANCE a conscience de l'importance d'agir avec intégrité et dans le respect des droits de l'homme.

Ce code de déontologie (« Business Principles ») a pour socle les valeurs fondamentales du Groupe RANDSTAD: connaître, servir et faire confiance, promouvoir les intérêts de chacun et rechercher la perfection. Ces valeurs nous aident à faire les bons choix. Porteur d'un message positif, ce code est le fil conducteur qui nous permet de les mettre en pratique et de nous assurer que les besoins du monde dans lequel nous travaillons d'une part, et notre comportement personnel et professionnel d'autre part, convergent et se renforcent mutuellement.

RANDSTAD DIGITAL FRANCE est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (« United Nations Global Compact »). Nous respectons et soutenons dès lors ses dix principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Les principes sur les normes de travail correspondent à ceux prévus par la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail: la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Nous nous engageons à intégrer les principes du Pacte Mondial à notre stratégie, notre culture, nos activités quotidiennes et, bien entendu, à notre propre code de déontologie.

RANDSTAD DIGITAL FRANCE a également conscience de sa responsabilité en termes de relations extérieures. Dans le cadre des interactions avec ses candidats, fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux, RANDSTAD DIGITAL FRANCE met tout en œuvre pour faire respecter son code de déontologie et favorise un dialogue actif et suivi avec les parties prenantes du monde du travail.

Ce code de déontologie rassemble l'ensemble des principes de base à respecter. Il convient également que nous nous assurons de respecter toutes les lois, les droits de l'homme ainsi que les politiques et procédures internes à RANDSTAD DIGITAL FRANCE; personne n'est autorisé à y déroger. Si ce code entrerait en contradiction avec une réglementation locale ou nationale, cette dernière devrait être appliquée, tout en s'efforçant d'agir dans le respect du code de déontologie. Certains de nos principes déontologiques seront détaillés dans des Politiques et Procédures internes spécifiques.

connaître.

Notre professionnalisme repose sur une expertise métier et une connaissance fine de nos clients et de leurs entreprises. Dans notre métier, le sens du détail fait souvent la différence.

Nous connaissons et respectons la réglementation qui régit notre secteur, les principes internationaux des droits de l'homme et les procédures et politiques internes de RANDSTAD DIGITAL FRANCE.

Nous connaissons et respectons les lois relatives aux règles en matière de droit de la concurrence. Tous les salarié(e)s ont personnellement la responsabilité d'acquérir les connaissances et la compréhension nécessaires pour agir en conformité avec les principes généraux du droit de la concurrence. RANDSTAD DIGITAL FRANCE met à la disposition de ses collaboratrices et collaborateurs un ensemble d'outils leur permettant d'y parvenir et les accompagne au quotidien au cœur de leur métier.

Nous connaissons et respectons la réglementation sur les délits d'initiés et l'abus de marché concernant toutes transactions liées aux titres des sociétés cotées du Groupe de quelque nature qu'ils soient.

Nous garantissons que nos enregistrements (notamment ceux contenant des informations personnelles) sont créés, utilisés, archivés et détruits conformément à la loi. Nous respectons les principes clés de proportionnalité, pertinence, sécurité, confidentialité et droit des personnes, lors de la collecte, du traitement et de la conservation des données de nos collaboratrices et de nos collaborateurs, candidat(e)s et client(e)s (loi informatique et libertés).

servir.

Nos exigences en termes de qualité de service nous amènent à viser l'excellence et à aller plus loin que ce qu'induit notre métier. Nous conduisons nos affaires sans corruption et d'une manière juste et éthique.

Nous évitons toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêt ou l'apparence d'un conflit entre les intérêts de RANDSTAD DIGITAL FRANCE et nos intérêts privés.

Nous ne proposons, ne payons ou n'acceptons aucun avantage sous forme de « pots-de-vin ». Nous n'offrons, ni ne donnons, de cadeaux ou d'invitations disproportionnés, qui pourraient avoir une influence ou l'apparence d'une influence inappropriée.

Nous refusons tout cadeau et/ou toute invitation susceptible de créer une influence ou l'apparence d'une influence inappropriée.

faire confiance.

Nous attachons une grande importance aux relations humaines et collaborons avec nos interlocuteurs dans le plus grand respect et avec considération.

Nous traitons les autres équitablement, agissons avec respect et considération et dans le respect des droits de l'homme. Nous ne tolérons ni intimidation ni harcèlement, de quelque forme que ce soit.

Nous respectons le droit au respect de la vie privée, garantissons la confidentialité des informations sensibles et respectons la confidentialité des données personnelles.

Nous n'abusons pas des biens de RANDSTAD DIGITAL FRANCE à des fins personnelles.

promouvoir les intérêts de chacun.

Nous voyons plus loin et plus grand et nous prenons au sérieux notre responsabilité sociale. Notre activité doit toujours apporter une contribution positive à l'ensemble de la société.

Nous nous mobilisons en faveur de la diversité et ne pratiquons aucune discrimination que ce soit sur la base de l'âge, l'apparence physique, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race, l'appartenance ou non à une religion déterminée, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, la grossesse, la situation de famille, le handicap, le patronyme, le sexe, les activités syndicales, les caractéristiques génétiques, les mœurs, les opinions politiques, l'origine et le lieu de résidence.

Nous n'entretenons aucune relation avec une personne liée au terrorisme ou à d'autres activités criminelles.

Nous n'apportons aucune contribution à quelque candidat que ce soit pour des fonctions privées ou publiques, à des partis politiques ou apparentés.

en cas d'infraction.

En relation cas d'infraction à l'un des principes du code de déontologie, les collaborateurs sont invités à utiliser en priorité les canaux de remontées habituels (locaux), à savoir notamment la ligne hiérarchique, les instances dédiées et le dispositif d'alerte unique dans le respect pour ce dernier des infractions listées dans ce dispositif.

En pratique, alerter le management est le processus à privilégier car le plus rapide et également le meilleur moyen de garantir un environnement de travail ouvert et transparent dans l'ensemble de RANDSTAD DIGITAL FRANCE.

Si les procédures locales d'alerte se révèlent être inappropriées ou inefficaces, le dispositif d'alertes unique de RANDSTAD pourra être utilisé en dernier ressort dans le respect des infractions listées dans ce même dispositif. Tous les faits communiqués suivant cette procédure seront traités de façon strictement confidentielle. Une alerte effectuée de bonne foi n'exposera son auteur à aucune sanction.

Une enquête sera diligentée sans délai et les actions correctives nécessaires seront menées afin de résoudre au mieux les problèmes rencontrés.

Pour dispositif d'alerte unique de RANDSTAD DIGITAL FRANCE: voir rubrique dédiée sur le site intranet à destination des collaboratrices et collaborateurs ainsi que sur le site internet www.randstaddigital.fr

Ces dispositifs tiennent compte de la réglementation française en matière de droit du travail et et du respect de la vie privée comme en attestent l'autorisation préalable obtenue auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

